



Déclaration liminaire intersyndicale à la séance de la FSSSCT 65 du 7 mai 2026.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les membres de la FSSSCT des Hautes-Pyrénées,

Nous sommes réunis pour évoquer la santé, la sécurité et les conditions de travail de nos collègues. Et force est de constater que celles-ci sont fortement dégradées par les choix budgétaires de notre ministère. Nous allons aborder les cas précis de certains établissements que nous avons visités cette année et dans lesquels les personnels montrent une réelle souffrance au travail liée en particulier à la mise en oeuvre de l'école inclusive, au manque de moyens divers et variés ou à des pratiques de management de plus en plus verticales. Nous relayons sans cesse ces difficultés mais nous n'avons que peu de réponses. Les saisies RSST sont maintenant visées pour la plupart, nous regrettons que les suites données, lorsqu'il y en a, ne nous soient pas communiquées. Nous n'avons aucune réponse sur les alertes concernant le collège de Lannemezan ou le lycée Lautréamont. Ce n'est pas acceptable ! Les outils de prévention ne font toujours pas l'objet d'une véritable information auprès de nos collègues. Nous constatons toujours l'absence d'opérationnalité du DUER et de la mission d'assistant de prévention.

Les saisies toujours plus nombreuses dans le registre SST nous prouvent qu'il y a un réel besoin de prendre en compte les difficultés éprouvées par nos collègues. Les situations rencontrées dans certains établissements, comme les collèges Desaix et Pyrénées, illustrent pleinement l'urgence d'agir. De plus, nous apprenons que le médecin de prévention du rectorat fait l'objet d'une procédure de licenciement, ce qui augmente nos inquiétudes quant à la prise en compte sérieuse des dossiers de nos collègues malades.

Nous ressentons un mépris généralisé de l'Éducation Nationale à l'encontre de ses personnels. Nous déplorons les pressions exercées sur nos pratiques professionnelles et les attitudes parfois agressives de certains parents d'élèves. Il est urgent que l'institution joue pleinement son rôle de bouclier : elle doit réaffirmer le cadre scolaire et soutenir ses personnels, qui ne peuvent être tenus de rendre des comptes en permanence.

Cette séance de la Formation Spécialisée doit être le moment où nous pouvons faire le lien entre le terrain et les services censés nous protéger et nous permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Nous attendons de cette instance qu'elle ne soit pas seulement une chambre d'enregistrement, mais un lieu dans lequel la sécurité et santé des personnels soient une véritable priorité comme évoqué dans de multiples communications institutionnelles de notre employeur. Nous refusons d'être les témoins impuissants de la dégradation de nos conditions de travail. Les personnels attendent des actes, pas uniquement des constats.

Nous tenons à exprimer notre vive préoccupation quant aux conditions dans lesquelles se tient cette instance. Le CSA formation spécialisée, qui traite notamment des conditions de travail des personnels, mérite toute l'attention et la considération de l'autorité administrative. Or, nous constatons une nouvelle fois l'absence de Madame la DASEN, pourtant présidente de droit de cette instance, ainsi que la modification tardive de l'horaire de cette réunion, décidée au dernier moment pour des motifs qui interrogent sur la hiérarchisation des priorités. Ces pratiques nuisent à la qualité du dialogue social et témoignent d'un manque de reconnaissance pour le travail des représentants des personnels comme pour les enjeux essentiels liés aux conditions de travail des enseignants.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette déclaration et serons attentifs aux réponses concrètes qui pourront être apportées aux situations que nous allons évoquer.